

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2010

Présidence : Nicolas Walder

La séance est ouverte à 18h35 en présence de M. Aebi, Maire, M^{me} De Haller, conseillère administrative et M. Nobs, conseiller administratif, et de M^{mes} Budry, Donnet, Fries-Walzer, Kissling, La Chiusa, Lammar, Molinari, Stebler, Vaucher et Wermeille, conseillères municipales.

MM. Barasab, Baertschi, Barthassat, Buchs, Chiorino, Gabella, Gerster, Gevisier, Guldemann, Juget, Maulini, Monney, Montessuit, Morex, Papparou Prod'hom, Richard, Schmutz, Voignier, Walder et Vout, conseillers municipaux

Le Président ouvre la séance à 18h35 et donne lecture de l'ordre du jour.

0. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 mars 2010
1. Communications du Conseil administratif
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Propositions du Conseil administratif
4. Pétitions
5. Proposition du Conseil administratif relative à l'acquisition de la parcelle N° 3244 (feuille 46) de Carouge et de deux parts de propriétés par étages (3.01 & 3.02) sises sur la parcelle 3243 (feuille 46) de Carouge, dans le but d'abriter un Espace de Vie Enfantine et la constitution de servitudes de passage à pied et de restriction d'affectation au rez de chaussée **127-2010 P**
6. Proposition du Conseil administratif relative à la constitution d'un droit de superficie en faveur de la Fondation HLM de la Ville de Carouge **128-2010 P**
7. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit destiné à l'étude, l'acquisition et l'installation d'un dispositif de vidéo surveillance pour deux zones du territoire communal **130-2010 P**
8. Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2009 et les moyens de les couvrir **131-2010 P**
9. Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2009 **132-2010 P**
10. Projets de délibérations
11. Propositions individuelles
12. Motions
13. Résolutions
14. Questions

0. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MARS 2010

M. Montessuit constate en page 24, sous 5 Tambourine-Battelle qu'il y a une erreur de retranscription et qu'il faut supprimer : " demander la feuille".

La mémorialiste confirme et va procéder à la correction.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

1. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Aebi n'étant pas encore arrivé, le Président passe la parole à M. Nobs

Communications de M. Nobs

M. Nobs a une communication qui fait suite à la lettre que nous avons envoyée au sujet du déménagement provisoire de la fourrière et dont il avait fait rapport lors du précédent Conseil municipal. Cette problématique a aussi été discutée en commission ad hoc CEVA. Nous avons reçu une réponse du Conseiller d'Etat Mark Muller qui est en charge de ce dossier dont nous vous remettons copie aujourd'hui. Comme indiqué, nous le rencontrerons avec Mme Kunzler au D.C.T.I. le 6 mai 2010

Communication de Mme De Haller

1. Le Conseil administratif a le très grand plaisir de présenter M. Laurent Dentand, chef du service Informatique et Logistique dès le 1^{er} avril 2010

Monsieur Laurent DENTAND est au bénéfice d'un diplôme d'ingénieur ETS en génie électrique et de plusieurs formations continues en informatique et en management.

Suite à une première expérience en qualité d'électronicien, Monsieur Laurent DENTAND a occupé la fonction de responsable informatique au sein de l'Office cantonal de l'assurance-invalidité.

Dans le cadre de cette fonction, il a été amené à diriger différents projets informatiques ; projets qui s'inscrivent également dans les perspectives d'évolution de la Ville de Carouge.

Par ailleurs, il a été amené à identifier les besoins professionnels des usagers afin de définir des outils et plates-formes de travail innovantes.

Enfin, il a également assuré des missions relevant du secteur "logistique" qui ont démontré son sens de l'organisation et de la coordination.

Quant à ses loisirs, Monsieur Laurent Dentand les partage entre son engagement auprès de la compagnie des sapeurs pompiers de Carouge, la pratique du sport et de la cuisine.

Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue au sein de notre administration ainsi que plein succès dans le cadre de sa fonction.

2. La deuxième communication concerne les aliments labellisés aux restaurants scolaires de Carouge

Elle a le plaisir de nous informer que, suite à une réflexion entre la Ville de Carouge et l'entreprise de restauration mandatée, les restaurants scolaires de Carouge proposent depuis le début de l'année 2010 des aliments dont la qualité est reconnue par différents labels.

Il s'agit principalement des labels suivants :

Le Bourgeon (Bio Suisse), Terre d'Avenir, IP Suisse, MSC et Fair trade Max Havelaar.

En fonction des disponibilités de ses fournisseurs, Novae Restauration s'est engagée à offrir tous les jours au menu, un met confectionné avec un aliment certifié, ainsi que du pain bio.

A ce jour, une grande variété d'aliments qui répondent aux critères ci-dessus, ont déjà été servis aux enfants : poisson (colin, merlu), poulet, pommes de terres, légumes (betteraves, choux-fleurs, carottes, haricots verts), fruits (oranges, clémentines, kiwis, pommes, poires).

Elle se réjouit que, sans avoir augmenté le prix des repas, nos restaurants scolaires répondent ainsi toujours mieux, non seulement à des exigences de santé publiques mais également aux efforts de notre Commune dans le cadre du développement durable.

Les réactions très positives de tous les acteurs des restaurants scolaires nous encouragent à poursuivre cette démarche.

3. La troisième communication concerne le cimetière et plus précisément le carré des enfants qui, jusqu'à présent était isolé, au fond du cimetière. Suite à une réflexion qui a été menée par différents services de la Mairie, nous avons décidé de le réaménager afin qu'il soit plus accueillant et convivial pour les familles endeuillées qui viennent se recueillir. Ces travaux seront effectués en grande partie par les apprentis du service Travaux, Voirie et Environnement

4. La quatrième communication répond à la question posée par M. Paparou lors du Conseil municipal du 21.01.2010 : Luculus sur Arve.

M. Franck Leclerc est employé par le théâtre de Carouge pour assurer une petite restauration de la buvette du théâtre et proposer des repas aux comédiens et techniciens durant les répétitions.

M. Leclerc a été choisi pour ses compétences reconnues en tant que cuisinier et gestionnaire d'équipe avec un objectif formateur dans le cadre de son engagement.

L'administration du théâtre, M. David Junod, a confirmé que son salaire est comparable à n'importe quel autre cuisinier.

La buvette génère un bénéfice qui couvre une partie des salaires du personnel de restauration. Les repas prévus pour les répétitions sont exclusivement destinés à l'interne pour éviter une concurrence avec les autres établissements carougeois.

D'autre part, les repas sont autofinancés car ils sont payés par celles et ceux qui ont le plaisir de les déguster.

Dans ces conditions, il semble effectivement utile que les spectateurs et les artistes puissent se restaurer, le théâtre n'étant que la nourriture de l'âme et non du corps.

Monsieur le Maire n'étant pas arrivé, Le Président décide de passer au point suivant.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le bureau a une communication qui concerne la commission des pétitions du 29 avril 2010 car elle est annulée pour deux raisons :

- La Commune de Troinex n'est pas disponible pour venir discuter de la pétition concernant le Chemin Baumgartner.
- Les pétitionnaires concernant le bruit aux Tours de Carouge ne sont également pas disponible ce jour là.

Une nouvelle date sera agendée, en accord avec la Présidente de la commission.

3. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas

4. PETITIONS

Il n'y en a pas

5. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'ACQUISITION DE LA PARCELLE N° 3244 (FEUILLE 46) DE CAROUGE ET DE DEUX PARTS DE PROPRIETES PAR ETAGES (3.01 & 3.02) SISES SUR LA PARCELLE 3243 (FEUILLE 46) DE CAROUGE, DANS LE BUT D'ABRITER UN ESPACE DE VIE ENFANTINE ET LA CONSTITUTION DE SERVITUDES DE PASSAGE A PIED ET DE RESTRICTION D'AFFECTATION AU REZ DE CHAUSSEE 127-2010 P

M. Nobs explique que c'est une délibération compliquée avec passablement d'annexes. Il remercie les services de l'administration pour le travail difficile qui a été fait, notamment au niveau du notaire et des servitudes. Cette délibération vise à accorder au Conseil Administratif un crédit de CHF 5'638'552.—pour couvrir les frais d'acquisition de la parcelle 3244 de 874m², les deux lots de PPE 3.01 et 3.02 sur la parcelle 3243 de Carouge, y compris le bénéfice de l'usage de la cave no 23 sise au deuxième sous-sol dudit immeuble, dans la partie commune 1.01 et les frais d'inscription au Registre foncier, frais de notaire et taxe diverses. La 1^{ère} annexe concerne l'exposé des motifs et la problématique liée à la petite enfance sur territoire genevois et carougeois. Ce projet nous permettra d'augmenter le potentiel de la crèche des Acacias partant du principe qu'il est extrêmement difficile de pouvoir la redimensionner. Cet espace de vie infantine des Epinettes permettra d'améliorer de manière importante l'accueil des enfants d'âge préscolaire de ce quartier. Nous occuperons le rez-de-chaussée du nouvel immeuble d'habitation ainsi qu'une partie du premier étage, à côté du bâtiment de la Fondation H.L.M. Lors de la commission plénière du 10 novembre 2009, le Conseil administratif avait proposé différentes variantes et celle qui a été retenue par la majorité de la commission consistait à :

- a) L'acquisition par la Ville de Carouge à Messieurs Jean et Bernard Degaudenzi de la parcelle 3244
- b) L'acquisition à ces deux mêmes vendeurs de deux lots de PPE 3.01 et 3.02 sur la parcelle 3243
- c) Concéder à notre Fondation H.L.M. de la Ville de Carouge un droit de superficie qui permettra à la Fondation d'édifier un bâtiment qui comprendra une partie de cet espace de vie infantine.

A cet effet, la Fondation H.L.M a déjà conclu un contrat d'entreprise général avec les promoteurs ; contrat ayant pour objet la livraison clé en main à la Fondation de l'immeuble érigé sur la parcelle 3244. La Fondation versera une rente de superficie à la Ville de Carouge et lorsque l'E.V.E. Epinettes sera exploitée, la Ville de Carouge versera un loyer à la Fondation H.L.M. pour la partie louée par elle-même hors les deux lots PPE qui auront été acquis préalablement.

Trois délibérations ont été nécessaires et l'administration s'est renseignée auprès de la Surveillance des Communes pour mettre en place ces délibérations. La délibération 128-2010 concernera le droit de superficie. L'annexe 2 comprend une vue aérienne de l'endroit, les annexes suivantes expliquent les répartitions PPE des lots concernés avec la crèche au rez-de-chaussée et au premier étage. Ensuite il y a le projet d'acte de vente par Messieurs Jean et Bernard Degaudenzi à la Ville de Carouge de la parcelle de 874m² pour CHF 2'550'000.-- ainsi qu'un deuxième acte qui concerne la promesse de vente par Messieurs Jean et Bernard Degaudenzi à la Ville de Carouge des deux lots PPE 3.01 ET 3.02. Cela représente en totalité 436 m², 111 millièmes de parts de copropriété et le montant d'acquisition est de CHF 2'877'440.— avec la servitude d'usage du jardin. La dernière annexe concerne le projet d'acte de constitution de servitudes par Messieurs Jean et Bernard Degaudenzi au profit de la Ville de

Carouge pour le passage public à pied, conformément à l'assiette représentée sous symbole C1 et sur les deux plans qui sont annexés.

Etant donné que le chantier a déjà démarré, nos partenaires souhaiteraient, que la Ville de Carouge se positionne assez rapidement pour l'acquisition de cette parcelle.

M. Nobs propose dans un premier temps de voter cette délibération pour l'acquisition de la parcelle et prévoir, si cela est souhaité, une commission des travaux ou une commission plénière pour examiner le restant du projet. Il serait souhaitable que nous puissions payer rapidement cette parcelle.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau qui n'avait pas anticipé la demande de M. Nobs propose un renvoi en commission des travaux.

M. Buchs propose la discussion immédiate.

La discussion immédiate est acceptée par 28 oui et 2 abstentions.

M. Baertschi demande à M. Nobs s'il a bien compris que le prix de l'acquisition de la parcelle est de CHF 2'550'000 pour 874 m² et que cela donne un prix de l'ordre de 3'000.— le m². Est-ce que c'est un tarif raisonnable ?

M. Nobs répond qu'il a été expliqué lors de la commission plénière du 10 novembre dernier que le plan financier de cette opération était contrôlé par l'O.F.L et c'est dans celui-ci que ce montant de CHF 2'550'000.— apparaît comme valeur du terrain. C'est un prix qui fait partie du plan financier de l'opération globale Epinette.

Le projet est accepté par 28 oui et 2 abstentions.

vu l'exposé des motifs ;

vu le projet de promesse d'acte d'achat par la Ville de Carouge de la parcelle N° 3244 de Carouge (ex 2499B) sise au lieu-dit "Acacias-Etoile" de 874 m² ;

vu le projet d'acte d'achat par la Ville de Carouge de deux lots de PPE (N° 3.01 et N° 3.02) de 212 m² et 224 m² au rez-de-chaussée sur la parcelle N° 3243 ;

vu que ce projet d'acte stipule la constitution de servitudes :

- de restriction d'affectation au rez-de-chaussée, étant précisé que les crèches sont expressément autorisées ;
- d'usage extérieur à destination de jardin ;
- servitude d'usage de local poussettes;

vu par ailleurs le projet d'acte constitutif d'une servitude de passage à pied ;

Vu les plans illustrant les servitudes constituées par les 2 actes notariés (pièces 6 et 7) ;

vu qu'ultérieurement, soit après la réalisation du bâtiment, une convention sera passée entre la Fondation HLM de la Ville de Carouge et cette dernière, convention qui réglera la mise à disposition par la Fondation des espaces en sous-sol (places de parking et locaux de dépôt) ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, par 28 oui et 2 abstentions

DECIDE

1. D'autoriser le Conseil administratif à acquérir la parcelle N° 3244 de 874 m² (feuille 46) de Carouge et deux lots de PPE N° 301 & N° 3.02 sur la parcelle N° 3243 (feuille 46) de Carouge, y compris le bénéfice de l'usage de la cave N° 23 sise au deuxième sous-sol dudit immeuble, dans la partie commune 1.01.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 5'638'552.-- destiné à couvrir les frais d'acquisition de la parcelle N° 3244 de 874 m² (feuille 46) de Carouge pour un montant de CHF 2'550'000.-- et l'acquisition de deux lots de PPE N° 301 et N° 3.02 sur la parcelle N° 3243 (feuille 46) de Carouge, y compris le bénéfice de l'usage de la cave N° 23 sise au deuxième sous-sol dudit immeuble, dans la partie commune 1.01 pour un montant de CHF 2'877'440.-- et les frais d'inscription au Registre foncier, frais de notaire et taxes diverses pour un montant de CHF 211'112.--.
3. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 5'638'552.-- destiné au financement de l'achat de la parcelle N° 3244 de 874 m² (feuille 46) de Carouge et de deux lots de PPE N° 301 et N° 3.02 sur la parcelle N° 3243 (feuille 46) de Carouge, y compris le bénéfice de l'usage de la cave N° 23 sise au deuxième sous-sol dudit immeuble, dans la partie commune 1.01.
4. De comptabiliser la dépense de CHF 2'990'528.-- (soit 2'877'440.-- plus les divers frais arrondis à CHF 113'088.--) dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette de CHF 2'990'528.-- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès 2011 sous rubrique 54.331.
6. De comptabiliser la dépense de CHF 2'648'024.-- (soit 2'550'000.-- plus les divers frais de CHF 98'024.--) directement à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine financier.
7. D'approuver la constitution d'une servitude de passage public à pied au profit de la Commune de Carouge sur les parcelles N° 3243 et N° 3244, qui s'exercera conformément à l'assiette représentée sous symbole C1 audit plan de servitude.
8. De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer les présentes opérations de tous frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier, vu leur caractère d'utilité publique.

9. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer tous les actes y relatifs.

6. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA CONSTITUTION D'UN DROIT DE SUPERFICIE EN FAVEUR DE LA FONDATION HLM DE LA VILLE DE CAROUGE 128-2010 P

M. Nobs explique que cette délibération suit la précédente puisqu'il s'agit d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 81'000.— destiné à couvrir les frais d'inscription au registre foncier ainsi que les frais de notaires et les taxes diverses.

D'octroyer à la Fondation H.L.M. de la Ville de Carouge pour une durée initiale de 30 ans, renouvelable, un droit de superficie distinct et permanent grevant à titre de servitude la parcelle no 3244 de la Commune de Carouge sise au lieudit "Acacias-Etoile" de 874m²

De fixer cette rente à un montant de CHF 114'750.—. Ce montant sera indexé le 1^{er} janvier de chaque année à l'indice suisse des prix à la consommation. L'indice de base étant celui du mois au cours duquel l'acte notarié est déposé au Registre foncier.

L'exposé des motifs est le même que celui de la délibération 127-2010 et elle y est intimement liée. Vous trouvez en annexe le projet d'acte de constitution du droit de superficie en faveur de la Fondation H.L.M de la Ville de Carouge avec le détail de la fixation du prix de droit de superficie, l'indexation et tout ce qui a été au préalable expliqué.

La prise en considération est acceptée par 29 oui et 1 abstention

Le bureau propose le renvoi en commission des travaux.

M. Buchs demande la discussion immédiate.

La discussion immédiate est acceptée par 24 oui et 6 abstentions.

M. Maulini demande quelle est la raison qui a motivé le choix du droit de superficie pour 30 ans

M. Nobs répond qu'aujourd'hui c'est la pratique usuelle de la durée des droits de superficie. Au début du projet de la création de la zone industrielle Praille-Acacias-Vernet, nous parlions plutôt de 99 ans mais ce sont des durées trop importantes et difficiles à gérer dans le temps. On préfère prévoir des droits de superficie de durées plus courtes avec possibilité de les renouveler plusieurs fois.

M. Richard demande pourquoi la rente a été fixée à 4.5 %. Est-elle calculée sur une base de rentabilité, de taux d'emprunt. Nous pourrions idéalement imaginer que la Commune le mette un droit de superficie "quasiment gratuitement" à la Fondation H.L.M, vu sa santé financière. Quelle est la technique de calcul ?

M. Nobs explique que la technique qui fixe le taux de rentabilité du droit de superficie est basée sur un calcul financier. Nous prenons le taux de base des prêts hypothécaires et nous l'adaptions en fonction des éventuelles charges et autres coût qui pourraient être liés à la mise en place de ce droit de superficie. En principe cela oscille entre 4 et 5%. Les droits de superficie que la Ville de Carouge concède dans différents secteurs du territoire carougeois sont de l'ordre de 4 à 5%. Effectivement, nous pourrions imaginer mettre un droit de superficie gratuit au profit de la Fondation H.L.M. mais partant du principe qu'elle obtiendra un taux de rentabilité intéressant sur cette parcelle, il nous a semblé justifié qu'elle paie une rente de superficie sur ce territoire. Nous en avons renoncé au versement de la rente du droit de superficie pour un objet cher à M Richard qui est le cinéma Bio mais il faut tenir compte que cette parcelle n'a pas le même potentiel de rentabilité que celle des Epinettes.

M. Richard demande quel est le taux hypothécaire de base actuel

M. Nobs répond qu'il est à 3% pour les privés et largement en dessous pour les collectivités publiques. Nous fixons le taux de 4.5% sur une moyenne de 30 ans.

M. Richard demande s'il pense que le taux hypothécaire va remonter.

M. Nobs répond que nous imaginons que les différentes variations du taux hypothécaires dans les 30 prochaines années donneront certainement une moyenne de 4.5%

M. Gabella admet volontiers que la Fondation et la Commune tirent à la même corde. Par contre, il est interpellé par le fait que la Fondation va financer un bâtiment qui repose sur une parcelle dont la Commune est propriétaire et qui ne sera pas amorti d'ici 30 ans et le droit de superficie pourrait s'éteindre. Y-a-t'il une garantie à constituer pour que ce droit de superficie soit reconduit au bout de 30 ans ?

M. Nobs répond que dans le cadre de la fin d'un droit de superficie, le superficiant doit acquérir le bien qui est construit sur la parcelle à la valeur du jour. Cela fait partie des règlements de droit de superficie et une commission d'estimation des coûts définit la valeur du bien à l'échéance du droit de superficie et le propriétaire du terrain doit dans ce cas l'acquérir à la valeur qui est fixée le jour de l'interruption de ce droit. Il avait expliqué à la commission plénière du mois de novembre que ce n'était pas l'objectif de la Ville de Carouge d'interrompre ce droit de superficie après 30 ans et se retrouver dans une situation délicate avec la Fondation H. L.M. Le but est de pouvoir garder une part foncière sur ce périmètre pour les successeurs de nos successeurs car, si, dans 30, 40 ou 50 ans ceux-ci devaient développer des projets immobiliers différents de ceux d'aujourd'hui, la Ville de Carouge serait propriétaire de cette parcelle et pourrait y participer de manière. C'est pour cette raison que le Conseil administratif a fait cette proposition qui a été validée par la commission plénière.

M. Papparou se demande si la Commune pourrait décider de vendre ce terrain à la Fondation. Il a bien compris les informations qui viennent d'être données mais nous n'allons pas reconstruire quelque chose de nouveau sur ce périmètre et il imagine mal qu'on démolisse pour reconstruire un immeuble à la même place. Il ne comprend pas bien le déroulement mental de ce projet.

M. Nobs répète ce qu'il a dit tout à l'heure, à savoir que le déroulement mental du projet a été expliqué le 10 novembre 2009. Pour certains, il y a peut-être un petit décalage par rapport à aujourd'hui mais il rappelle que la Ville de Carouge n'est pas propriétaire de ce bien et nous ne pouvons pas le vendre à la Fondation H.L.M. L'autre variante qui avait été proposée à la commission plénière consistait à ce que la Fondation H.L.M acquiert le terrain à Messieurs Degaudenzi. Cette solution n'avait pas reçu l'approbation de la commission ; raison pour laquelle, nous sommes partis dans cette proposition.

Le projet est accepté par 27 oui et 3 abstentions.

vu l'exposé des motifs ;

vu la délibération N° 127-2010 relative à l'acquisition de la parcelle N° 3244 et de deux lots de PPE ;

vu le projet d'acte de constitution de droit de superficie ;

que l'article 1^{er} précise que la Ville de Carouge concède en faveur de la Fondation HLM une servitude personnelle de superficie sur toute la parcelle N° 3244 ;

attendu qu'en vertu de ce droit de superficie, la Fondation HLM fait édifier un bâtiment HLM qui comprendra un Espace de Vie Infantile qui sera loué par la fondation à la Ville de Carouge ;

qu'en effet, l'article 4 stipule que le but de ce droit de superficie est de réaliser un immeuble HLM et une crèche ;

que le droit de superficie est concédé pour une durée initiale de 30 années, renouvelable ;

que la rente annuelle du droit de superficie s'élève à CHF 114'750.-- (cent quatorze mille sept cent cinquante francs), montant correspondant à 4.5% de la valeur d'acquisition de la parcelle N° 3244 ;

que la rente sera indexée à l'indice suisse des prix à la consommation ;

que le bail conclu entre la Fondation HLM et la Ville de Carouge sera également indexé ;

que l'octroi du droit de superficie implique le transfert de la valeur de la parcelle N° 3244 du patrimoine financier au patrimoine administratif ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal par 27 oui et 3 abstentions

DECIDE

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 81'000.-- destiné à couvrir les frais d'inscription au Registre foncier, frais de notaire et taxes diverses.
2. D'octroyer à la Fondation HLM de la Ville de Carouge, pour une durée initiale de 30 ans, renouvelable, un droit de superficie distinct et permanent grevant à titre de servitude la parcelle N° 3244 de la Commune de Carouge sise au lieudit "Acacias-Etoile" de 874 m².
3. De fixer à CHF 114'750.-- (cent quatorze mille sept cent cinquante francs) le montant annuel de la rente du droit de superficie.
4. Dire que ladite rente sera indexée le 1^{er} janvier de chaque année à l'indice suisse des prix à la consommation, l'indice de base étant celui du mois au cours duquel l'acte notarié est déposé au Registre foncier.
5. Dire que la rente annuelle sera comptabilisée sous la rubrique 95.423.
6. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature des actes notariés nécessaires.
7. De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous frais et droits y compris les émoluments du Registre foncier, vu son caractère d'utilité publique.

7. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DESTINE A L'ETUDE, L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE VIDEO SURVEILLANCE POUR DEUX ZONES DU TERRITOIRE COMMUNAL 130-2010 P

M. Aebi explique cette proposition est présentée à la majorité du Conseil administratif et elle fait suite à la motion intitulée " caméras de surveillance, rue Vautier, place du Marché" qui a été prise en considération lors du Conseil municipal du 22 janvier 2009 et qui avait été renvoyée en commission de la sécurité. Celle-ci s'était réunie le 24 novembre 2009 et les résultats consistaient à poursuivre les travaux. Elle s'est, à nouveau réunie les 24 novembre 2009 et 16 mars 2010. A l'issue de celles-ci, il a été décidé que le Conseil administratif présenterait au Conseil municipal un projet de délibération sur la base dudit projet.

La présente délibération prévoit l'étude, l'acquisition et l'installation d'un dispositif de vidéo surveillance sur deux zones définies du territoire de Carouge selon les plans annexés et le choix de l'entreprise chargée de l'étude, de la fourniture du matériel et de son installation s'est porté sur l'entreprise Thermelec Engineering & Maintenance SA.

En commission, il n'a pas été mentionné le coût de l'ordinateur et l'écran de contrôle de 19 pouces ainsi que son installation en site propre. Le montant pour l'acquisition de ce matériel s'élève à CHF 15'000.--.

Le montant total pour l'étude et la réalisation de ce projet est de CHF 299'666.--, y compris la T.V.A .

Il nous rend attentif sur le fait que si la réalisation se concrétise en 2010, la T.V.A. sera de 7.6% Par contre, dès le 1^{er} janvier 2011, elle passe à 8%.

Le Conseil administratif propose d'ouvrir un crédit de CHF 300'000.— destiné à l'étude, l'acquisition et l'installation d'un réseau hertzien, de douze caméras et des logiciels, serveurs ainsi que tous les paramétrages, stockages, "floutages", masquages et détections et d'amortir ce montant au moyen de 4 annuités.

Les annexes jointes au projet sont :

- la motion intitulée "caméras de surveillance rue Vautier et place du Marché" du 22 janvier 2009.
- Le rapport de la commission de la sécurité du 24 novembre 2009.
- Le rapport de la commission de la sécurité du 16 mars 2010.
- Le devis de l'entreprise Thermelec.
- Le plan de zone.

La prise en considération est acceptée par 21 oui, 3 non et 6 abstentions.

Le bureau propose un renvoi en commission plénière.

M. Morex rassure le public et les journalistes présents qui auraient pu croire qu'à Carouge on vivait sous un consensus perpétuel puisque cela va immédiatement changer. En effet, la commission de la sécurité s'est déjà réunie deux fois pour traiter ce sujet suite à la motion déposée par les partis de l'Entente. Nous avons eu le temps de discuter de tous les problèmes liés à la pose de ces caméras et il lui semble que la discussion immédiate est le meilleur moyen d'aller de l'avant. Celles et ceux qui ne sont pas favorable à leur pose et demandent un renvoi en commission plénière espèrent par cette manœuvre retarder le plus possible leur installation mais ce n'est que reculer pour mieux sauter. Vouloir s'y opposer, c'est ne plus être en phase avec les désirs de la population et il demande la discussion immédiate.

M. Gerster propose un renvoi en commission de la sécurité en cas de refus pour la discussion immédiate. Cette commission a déjà traité le sujet et tout membre de ce Conseil est libre d'y participer.

M. Vout déclare que les membres de la commission de la sécurité ne sont pas tous satisfaits des emplacements des caméras et du prix de cette réalisation. Ils souhaitent une commission plénière afin que tous les conseillers municipaux puissent donner leur avis.

Le résultat du vote pour la discussion immédiate est de 15 oui et 15 non. Il y a égalité et le Président doit trancher. Il s'oppose à la discussion immédiate.

Le renvoi en commission de la sécurité est accepté par 22 oui, 8 non.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Monney a trois recommandations :

1. Qu'il soit remis aux conseiller municipaux une statistique des actes d'incivilités et de déprédations à Carouge.
2. D'inviter Mme Isabelle Dubois qui est la préposée cantonale pour la protection des données et octroie les autorisations pour l'installation de caméras.
3. D'inviter des personnes d'autres communes qui ont installé des caméras afin d'obtenir des informations par rapport aux résultats obtenus dans le cadre de ces aménagements.

M. Baertschi regrette que nous ne nous retrouvions pas en commission plénière et il ne comprend pas que la discussion immédiate ait été demandée. Nous sommes face à de nouveaux enjeux techniques comme la visualisation en 3D qui fait l'objet de Charte vis-à-vis de l'Etat. Ce point a été évoqué en commission et les définitions d'une Charte pour la vidéo surveillance lui semble essentielles, d'où l'intérêt à auditionner Mme Dubois. Il faudra également déterminer quelles sont les zones les plus chaudes de Carouge puisqu'il y a aussi des demandes dans le quartier des Tours. Il nécessitera également d'examiner si le déploiement prévu est justifié et s'il faudra prévoir plus ou moins d'installations de ce genre pour le futur et dans quel dispositif cela s'inscrira.

M. Vout est déçu parce que qu'il a été interpellé aujourd'hui par des membres qui souhaitaient une commission plénière pour que tout le Conseil municipal soit présent. Il espère que les commissaires seront présents à la commission de la sécurité afin de ne pas avoir besoin d'en prévoir une troisième.

Mme Stebler souhaite que le Conseil administratif fasse parvenir au Conseillers municipaux le rapport de M. Maudet s'intitulant "constats et perspectives" concernant la vidéo surveillance en Ville de Genève et elle aimerait que chaque groupe le lise et le commente. Il est récent et traite des atteintes aux libertés et à l'utilité de ce système. Il recommande d'avoir un débat public avant de poser une caméra car il faut être conscient de ce que cela implique sur la place publique puisque la loi est très faible au niveau fédéral.

Lorsqu'il y a eu des problèmes de violences et d'incivilités aux Pâquis, un groupe s'est constitué sous l'appellation "bien vivre aux Pâquis", un questionnaire a été distribué qui a été suivi d'un débat public où nous étions invités. Elle souhaite que les membres examinent ce document issu de cette réflexion qui a été mise en place avec tous les acteurs du quartier, c'est-à-dire des habitants et petits commerçants, aux experts. Ils ont pris du temps pour analyser la situation avant de procéder à des aménagements. Elle demande à ce qu'on invite les personnes qui ont participé à ce projet et qui ont utilisé la démocratie participative.

M. Schmutz souhaite qu'on chiffre le coût d'un essai restreint au quartier des Tours avant d'étendre, le cas échéant, le dispositif à tout le Vieux-Carouge si celui-ci s'avère concluant. Il a constaté ces derniers temps que ce quartier à des problèmes et il trouverait intéressant de tester ce dispositif sur une zone bien délimitée.

M. Paparou constate dans le document reçu en couleur qu'un objectif assigné à la vidéo surveillance est, entre autre, la lutte contre le bruit et les nuisances sonores. Il souhaite savoir s'il est prévu un canal son branché.

M. Montessuit rappelle que lors des séances précédentes, M. Aebi a indiqué que les caméras de surveillances ne seraient qu'une facette du dispositif de sécurité d'ensemble prévu sur la Commune de Carouge. Il souhaite que le dispositif dans son ensemble soit présenté en commission de la sécurité

M. Geviser demande une nouvelle offre qui englobe les tours de Carouge ainsi qu'une présentation concise en commission de 10 à 15 minutes.

Mme Molinari demande une explication sur le choix du prestataire de service ainsi que sur l'application des procédures AIMP.

Elle aimerait des précisions sur les raisons qui ont justifiés les emplacements prévus pour les caméras car il semblerait qu'il manque un concept global autour de cette nécessité de garantir plus de sécurité dans nos rues.

M. Barthassat recommande aux commissaires de réécouter pour la troisième fois l'excellent travail effectué par M. Aebi suite à la motion P.D.C.

Mme Lammar constate que dans le document remis, il est indiqué qu'il s'agit d'une zone pilote du centre de Carouge. Elle souhaite savoir si un bilan est prévu et si oui, pour quand et comment ?

Mme Budry a bien apprécié le rapport extrêmement détaillé de la commission sécurité. Celui-ci fait douter de l'efficacité de ces mesures et le coût semble énorme. Etant donné que les caméras ne sont pas très efficaces, serait-il possible d'étudier d'autres solutions pour prévenir la violence, l'alcoolisme, le vandalisme.

8. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2009 ET LES MOYENS DE LES COUVRIR 131-2010 P

Le Président lève la séance pour deux minutes afin de procéder à l'installation de l'écran pour la présentation, ensuite M. Nobs fera l'introduction pour les points 8 et 9 simultanément.

M. Nobs commence la présentation des comptes rendus 2009 de la Ville de Carouge.

Nous avons pour le compte de fonctionnement des revenus qui s'élèvent à CHF 98'475'926.84, auxquels il faut déduire des charges pour un montant de CHF 70'627'686.12, les amortissements du patrimoine administratif pour un montant de CHF 9'515'674.20, il en résulte un bénéfice de CHF 18'332'566.52.

Le compte des investissements présente un total de dépenses de CHF 14'363.979.61, auxquels il faut déduire les subventions sur les investissements pour un montant de CHF 202'687.60, soit une augmentation des investissements nets de CHF 14'161'202.01.

Le financement des investissements se fait par les amortissements du patrimoine administratif pour CHF 9'515'674.20, l'augmentation des produits pour CHF 18'332'566.52 moins l'augmentation des investissements nets de CHF 14'161'292.01, soit un excédent de financement de CHF 13'686'948.71 dans le compte des investissements.

La fortune augmente de CHF 18'332'566.52 et le total au bilan, tant à l'actif qu'au passif se monte à CHF 226'829'974.72.

Les points clés des comptes rendus 2009 sont :

- Une maîtrise des charges entre le réel et le budget
- Une diminution de la dette qui est engendrée par l'excellent résultat de l'année passée.
- Autofinancement des investissements

- Développement du catalogue des prestations
- Dotation supplémentaire en personnel
- Les chiffres positifs qui viennent d'être vu dans le compte de fonctionnement

La comparaison des revenus avec l'année 2008 au niveau des recettes. Nous avons au compte rendu 2008 CHF 100'770'326.—de recettes. Nous avons budgété pour 2009 CHF 84'253'421.— de recettes potentielles et nous avons réalisé CHF 98'475'927.—de recettes réelles pour l'exercice 2009.

Nous avons CHF 2'294'399.— de variations entre le réel de 2008 et 2009 et CHF 14'222'506 de variation entre le budget et le réel 2009.

Sur ces montants, nous devons enlever les imputations internes de CHF 3'915'000.— qui sont les mêmes aux charges et nous avons des revenus nets pour un montant de CHF 94'560'927.

Pour les charges, nous étions à CHF 79'467'487.— au compte rendu 2008, nous avons budgété CHF 80'297'029.— pour l'exercice 2009 et nous avons réellement dépensé CHF 80'143'360.—, donc nous avons maîtrisé nos charges de fonctionnement puisqu'elles sont de CHF 153'669.— en dessous de ce qui avait été prévu dans le budget. Sur ces montants, nous devons enlever les imputations internes de CHF 3'915'000.— et les charges nettes se montent à CHF 76'228'360.—. Le résultat 2009 dégage un excédent de produits de CHF 18'332'567.—.

Nous avons CHF 13'700'000.— de revenus. Les principales variations entre les comptes rendu 2009 et le budget, hors les imputations internes de CHF 3'915'000.— sont :

- Dans la nature 40 : + CHF 12'500'000.— d'impôts
- Dans la nature 42 : + CHF 386'000.—de revenus des biens
- Dans la nature 43 : + CHF 760'000.—de revenus divers
- Dans la nature 44 : + CHF 34'000.—de participation aux recettes
- Dans la nature 45 : - CHF 100'000.—pour Les dédommagements aux collectivités.
- Dans la nature 46 : + CHF 120'000.—de subventions

La répartition des revenus fiscaux :

Les personnes physiques : 59.24%

Les personnes morales : 4.71%

La taxe professionnelle : 17.86% et qui représente CHF 17'585'742.—pour l'exercice 2009

Le fond de péréquation : 1.67% qui reste stable

Les autres revenus : 16.52%

La répartition des autres revenus :

Revenus des biens : 7%

Revenus divers : 4.8%

Parts aux recettes cantonales : 0.4%

Dédommagement aux collectivités publiques : 0.1%

Subventions et allocations : 0.2%

Imputations internes : 4%

L'évolution des recettes fiscale et des revenus en général :

On constate sur le tableau indiquant les réels de 2005 à 2008, le budget 2009 et le réel 2009 que :

- Les recettes sur les personnes physiques passent de CHF 32'590'679.— en 2005 à CHF 58'336'834 en 2009. Elles représentent la même proportion des recettes globale.
- Les personnes morales ont passé de CHF 3'962'735.— en 2005 à CHF 4'641'230.—en 2009. Il y a une grosse recette en 2008 suite à une récupération des années

précédentes, soit une accumulation qui a fait monter la ligne des personnes morales à CHF 12'328'737. On constate que les personnes morales se situent régulièrement entre 4 et 5 million.

- La taxe professionnelle a passé de CHF 6'162'094.— en 2005 à CHF 17'585'742.—en 2009.
- Le fond de péréquation est stable et reste aux alentours des 2%.
- Les impôts spéciaux ont disparus.
- Les impôts sur les chiens représentent toujours entre 0.02 et 0.03% des recettes.

Les autres recettes hors fiscalité représentaient 22.96% en 2005 et 16.49% en 2009.

Les personnes physiques –source de revenus pour 2009:

L'impôt sur le barème ordinaire :	CHF 40'753'991.—
La prestation en capital :	CHF 1'224'631.—
L'impôt à la source :	CHF 16'271'405.—

Le total de l'année courante :	CHF 58'250'027.—
Les exercices précédents :	CHF 86'807.—
La production nette :	CHF 58'336'834.—
Les nouvelles créances :	- CHF 3'921'111.—
Les créances au bilan :	CHF 24'891'178.—

Les personnes morales – source de revenus pour 2009 :

Exercice courant :	CHF 6'032'394.—
Exercice précédents :	- CHF 1'391'164.—

Production nette : CHF 4'641'230.—

Les exercices suivant nous proposent :	+ CHF 370'723.—
Les nouvelles créances :	- CHF 588'437.—
Les créances au bilan se montent à	CHF 668'942.—

Ce sont les plus basses créances au bilan que nous avons depuis les 5 dernières années.

La taxe professionnelle communale:

Exercice courant :	CHF 16'096'807.—
Les exercices précédents :	CHF 1'488'935.—

Production nette : CHF 17'585'742.—

Les nouvelles créances :	CHF 844'754.—
Les créances au bilan au 31.12.2009 :	CHF 2'758'173.—

Fin mars 2010, la créance au bilan est de CHF 800'000.—, suite aux encaissements du premier trimestre.

Les principales variations du compte rendu et budget 2009 hors imputations internes :

Charges : - CHF 752'000.—

- Nature 30: + CHF 459'000.— de charges de personnel
- Nature 31: + CHF 772'000.— de Biens, services & marchandises
- Nature 32: - CHF 519'000.— d'intérêts
- Nature 33 : - CHF 1'834'000.— d' amortissements
- Nature 34: + CHF 490'000.— de contribution à d'autres collectivité publiques
- Nature 35: - CHF 1'000.— de dédommagements à des collectivités publiques
- Nature 36 : - CHF 119'000.—de subventions

La répartition des charges 2009 :

Charges de personnel :	29.79%
Amortissements :	11.87%
Intérêts :	2%
Autres charges :	56.27%

Répartition des autres charges 2009 :

Biens, services, marchandises :	25%
Patrimoine financier :	1%
Rétrocession aux communes française :	5%
Dédommagements collectivités publiques :	7%
Subventions :	13%
Imputations internes :	5%
Charges diverses	2%
Personnel, amortissements, intérêts :	44%

Evolution des charges en général :

- Entre les réels 2005 à 2009, nous constatons que les charges de personnel se sont stabilisées par rapport aux charges globales puisqu'en 2005, nous avons 30.63% et en 2009 nous avons 29.79%.
- Les amortissements en 2005 représentaient 13.36% et 11.87% en 2009.
- Les intérêts en 2005 représentaient 3.43% et 2.07% en 2009.
- Les autres charges en 2005 représentaient 52.58% et 56.27% en 2009

La dette :

On constate que la dette diminue de manière intéressante puisque nous avons près de CHF 90'000'000.—de dette en 2000 et entre 2002 et 2003 une diminution importante car la Ville de Carouge avec les Fondations H.L.M et du Vieux Carouge ont décidé de procéder au remboursement des prêts que la Ville de Carouge leur avait octroyé. De ce fait, notre dette a diminué est s'est stabilisée à CHF 60'000'000.—durant 3-4 ans pour diminuer depuis 2009 et nous prévoyons pour la fin de l'année 2010 une dette en dessous des CHF 30'000'000.--. Ce qui mènera cette dette à moins de CHF 2'000.—par habitant. Nous pouvons constater dans le tableau que la dette considérée comme tolérable mais pas avec une bonne note au niveau de sa qualité est considérée à partir de CHF 6'000.--. Nous avons encore une marge importante par rapport à cette dette. Il nous rappelle que nous devons faire face à de nouveaux investissements et cela nous permettra d'en autofinancer une partie, ce d'autant plus si les résultats restent au niveau de ceux qui sont depuis 2007.

Les investissements :

Investissements bruts	CHF 14'363'980.—
Subventions	- CHF 202'688.—
Investissements nets	CHF 14'161'292.—

Nous avons 86 projets qui sont concernés par ces investissements nets. Le 90.3% de ces investissements, c'est-à-dire CHF 14'363'980.—se répartissent principalement sur 17 projets suivants:

- Le restaurant scolaire du boulevard des Promenades
- La réalisation du bâtiment EVE "Les Grand Hutins" & Maison de quartier
- Le crédit complémentaire pour Grange-Collomb, construction
- La chaussée du secteur Jacques-Dalphin
- Le renouvellement du mobilier de l'Ecole des Pervenches
- L'acquisition du camion benne
- L'équipements et mobilier EVE "Les Grand Hutins" & Maison de quartier
- Le crédit d'étude pour la construction d'un demi-groupe scolaire - Vigne Rouge
- Le concours d'architecture pour la réalisation d'un demi-groupe scolaire – Vigne Rouge
- L'aménagement rue de la Débridée et giratoire Promenades/Montfalcon
- L'acquisition d'une scène couverte
- F.C.L.P.A – EMS Fondation Intercommunale – prêt
- Piscine de la Fontenette, rénovation & aménagement des locaux pour les caisses
- Aménagement piétons, cyclistes "Réseau vert itinéraires 1 à 7
- Piscine de la Fontenette, Installation système billetterie et accès
- Acquisition de la chargeuse-pelleteuse
- Concours d'architecture pour l'aménagement d'une zone piétonne du Vieux-Carouge

Concernant les investissements nets, nous réfléchissons à cette problématique de prévisions et réalisations de ceux-ci. Nous constatons sur le tableau que le delta entre la barre rouge et la barre verte a tendance à diminuer. Le but étant qu'elle se réduise complètement afin que nous puissions avoir des investissements planifiés qui correspondent aux investissements réellement dépensés durant l'exercice. On s'attèle à cette problématique avec nos services de l'administration.

Mesdames et Messieurs, pour cette présentation, vous avez vu pu constater que le logo de la Ville de Carouge a changé est c'est "Carouge le bon côté des comptes".

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose commission des finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation :

Il n'y a pas de demande de parole et le Président passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2009 132-2010 P

M. Nobs n'a rien à ajouter.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité

Le bureau propose un renvoi en commission des finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président passe au tour de pré-consultation :

Il n'y pas de demande de parole et le Président passe au point 10 de l'ordre du jour.

Il n'y en a pas.

10. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

Il n'y en a pas

11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Il n'y en a pas.

12. MOTIONS

Il y a trois motions :

1. Implantation d'un golf urbain

Le secrétaire la lit :

- *"Considérant l'agrandissement de Carouge ces dernières décennies par quartiers.*
- *Considérant que cette urbanisation par zone ne donne pas aux habitants le sentiment d'une unité carougeoise.*
- *Considérant que la commune de Carouge offre un grand éventail d'événements tant culturels que festifs, mais aucun perdurent sur toute l'année et peu sont ludiques et familiaux.*
- *Considérant que la mise en place d'un golf urbain permettrait aux familles et aux touristes la découverte des coins insolites de la ville et ses richesses historiques tout en se divertissant.*
- *Considérant que le Golf Urbain est une activité ludique, idéale en groupe ou en famille, qui s'apparente au mini-golf et au swin-golf.*
- *Considérant que le jeu est simple: avec un club à trois faces, une balle en mousse et une feuille de route.*
- *Considérant que le Golf Urbain, pouvant se pratiquer toute l'année, conjugue sport et découverte tant du patrimoine que des commerces communaux .*
- *Considérant le succès du Golf Urbain de Fribourg tracé dans le cadre idyllique de la Vieille-Ville de Fribourg et celui de Morges.*
-

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif :

- **A étudier la possibilité d'une implantation d'un golf urbain sur le territoire communal.**
- **A considérer cette implantation en ayant pour objectif d'offrir une activité ludique permanente tant pour les carougeois que pour les visiteurs du territoire communal.**

Groupe Radical, A.G.T., Libéral, Verts, Socialiste, P.D.C et U.D.C."

La prise en en considération est acceptée à l'unanimité.

M. Gerster demande la discussion immédiate.

Mme Molinari propose un renvoi en commission sociale.

M. Morex propose un renvoi en commission de l'urbanisme.

M. Gerster explique qu'il a demandé la discussion immédiate parce que nous demandons une étude au Conseil administratif pour qu'il revienne avec une proposition. Il sera bien assez tôt à ce moment là de prévoir un renvoi en commission. Nous pourrions faire venir des personnes de Fribourg et autres mais si nous nous rendons compte que ce projet n'est pas réalisable dans notre Commune, celles-ci se seront déplacées inutilement tandis qu'à ce stade, nous restons au niveau des services communaux.

Le Président demande si les demandes de renvoi en commissions urbanisme et sociale sont maintenues.

M. Morex et Mme Molinari répondent négativement.

Le Président ouvre la discussion immédiate.

W. Papparou demande au "Tiger woods" radicaux si ce sport a une incidence sur la paix des familles à Carouge.

M. Gerster répond positivement puisque cela apporte une compétitivité familiale entre les générations, dans un esprit bon enfant et qui permet de faire des arrêts dans tous nos estaminets carougeois pour reprendre des forces.

La motion est approuvée par 28 oui et 2 abstentions.

2. Chemin Baumgartner

Le secrétaire la lit :

- *"Considérant la pétition de l'A.R.D du 21 décembre 2009, soutenue par Agenda 21, l'APET et la fondation clair-Bois et prise en considération à l'unanimité par le Conseil municipal du 21 janvier 2010 ;*
- *Reprenant les considérants de cette pétition ;*
- *Considérant les mesures prises par la commune de Troinex en accord avec la Direction Générale de la Mobilité et dont les effets se produiront au moins jusqu'au mois d'août, et dont la prorogation est probable ;*
- *Considérant l'ensemble de la problématique des flux de trafic de transit toujours plus considérables sur les voiries de Carouge sud (Rte Drize, rte de Troinex, ch. de Pinchat) - n'étant de plus pas conçues à cet effet – ainsi que les reports subséquents sur les chemin transversaux ;*
- *Considérant l'urgence de la situation sur le chemin Baumgartner en regard du danger que représente le surcroît de trafic inadapté dans ce chemin notamment pour les enfants se rendant à l'école ;*
- *Considérant que le chemin Baumgartner est pour partie sur la Commune de Carouge ;*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif :

- ***A prendre dès demain en collaboration avec la Commune de Veyrier les dispositions visant à fermer le chemin Baumgartner à tout trafic de transit (fermeture en son centre, interdiction aux non riverains et mesures d'application subséquentes, modération de trafic, zone, etc),***
- ***A prendre langue dans les meilleurs délais avec les autorités des communes de Troinex et Veyrier ainsi que la DGM afin de poser la problématique des pénétrantes sud ;***
- ***A intégrer dans une réflexion globale avec les partenaires précités ainsi que les TPG une politique pro-active du développement et de la mobilité de la région Pinchat-Drize.***

Les Verts, le parti socialiste, P.D.C, A.G.T."

M. Montessuit souhaite que la motion soit portée à l'ordre du jour.

La prise en considération est acceptée 24 oui, 4 non et 2 abstentions

M. Montessuit explique que le but initial était de renvoyer cette motion à la commission des pétitions qui devait avoir lieu le 29 avril 2010. Celle-ci étant annulée, il propose la discussion immédiate.

M. Montessuit explique que le but de cette motion n'est pas de se substituer à la Commune de Veyrier, vu que, comme beaucoup l'ont déjà remarqué, la plus grande partie du Ch. Baumgartner est sur leur territoire. Le problème majeur qui a été relevé dans la pétition reçue le 29 janvier réside dans le fait que la Commune de Carouge est directement concernée étant donné que la majorité des élèves qui traversent ce chemin pour aller à l'école, et qui sont mis en danger, vont dans une école carougeoise et ce chemin est en partie sur la Commune de Carouge. La fermeture de diverses routes sur le territoire de Troinex a créé un problème de transit important et nous pensons qu'il est urgent de faire quelque chose de manière conservatoire afin de préserver la sécurité sur ce chemin. Il y a deux parties dans cette motion, une première partie d'urgence qui demande que le Conseil administratif prenne langue, si possible dès demain avec la Commune de Veyrier pour pouvoir rapidement empêcher ce trafic de transit. La deuxième partie enjoint à voir les choses de façon un peu plus large par rapport aux dispositions qui ont été prises par la Commune de Troinex en vue de fermer un certain nombre de chemins. C'est une situation qui va certainement perdurer et il faut ouvrir une discussion plus large sur le transit sur le sud de la Commune de Carouge et du Canton puisqu'on a des pénétrantes qui sont la route de Drize, la route de Troinex, le chemin de Pinchat et celles-ci ne sont pas du tout adaptées au trafic auxquelles elles sont soumises.

Mme Kissling demande si nous avons des nouvelles du projet de Genève-Sud. Nous avons reçu une information qui prévoyait un pont sur la Drize depuis la route de Saconnex d'Arve pour arriver en face du Chemin Baumgartner afin qu'il devienne une desserte de quartier, c'est-à-dire une route suffisamment importante pour que les voitures puissent l'utiliser pour rejoindre l'autoroute via le giratoire de la Milice. Si nous imaginons maintenant fermer cette route, qu'en sera-t-il de ce projet ?

M. Nobs explique que dans le cadre du groupe de suivi de Genève-Sud piloté par la Direction Générale de la Mobilité, Veyrier, Troinex, Bardonnex, Carouge, Plan-les-Ouates, les communes se sont opposées à cette proposition de l'Etat de faire une passerelle pour relier le chemin Baumgartner jusqu'à une future voie qui était censée arriver au carrefour de la Milice. Aujourd'hui, la tendance est de réfléchir plus en amont et aller en direction du Salève pour créer un aménagement routier fédéral sur le carrefour de la Milice afin de pouvoir réceptionner les voitures qui seraient déviées sur cette future route qui traverserait du côté de Bardonnex. Nous sommes en discussion par rapport à ce projet mais la passerelle évoquée à l'époque a été oubliée.

Mme Stebler soutient la motion et est favorable à la fermeture de ce chemin d'écoliers qui est très fréquenté et dangereux. Cela permettrait aux deux autorités communales d'aller plus vite parce qu'il est vrai que nous avons eu des pétitions, des résolutions, des discussions et les enfants sont toujours en danger. Il faut se rappeler qu'il y a quelques années, nous avons aussi été prévenus d'un arrêt de bus dangereux au cycle de Pinchat, nous avons tardé à intervenir et il y avait eu un accident. Elle trouve que cette motion est de notre responsabilité, fermons ce chemin, sécurisons le et ensuite rouvrons le. Nous ne pouvons pas faire autrement et elle rappelle qu'il y a beaucoup trop d'accidents sur le chemin de l'école.

M. Montessuit précise que le but n'est pas de fermer complètement ce chemin mais empêcher le trafic de transit qui n'a pas à passer par là.

La motion est approuvée par 21 oui, 8 non et 1 abstention.

3. Charte d'aménagement des espaces publics dans le Vieux Carouge

Le secrétaire la lit :

"Considérant la volonté du Conseil municipal de développer des zones de rencontre et des rues piétonnes afin de favoriser la mobilité douce et l'appropriation des espaces publics par tous les usagers,

Considérant l'importance d'un aménagement qui garantisse au maximum le confort et la sécurité des usagers et notamment celle des enfants et des personnes à mobilité réduite,

Vu la Charte de l'aménagement du Vieux Carouge, dont le projet a été présenté à la commission de l'urbanisme,

Considérant que cette Charte revêt un caractère très important car elle est utilisée comme document de référence pour tous les réaménagements prévus dans le Vieux Carouge et qu'elle n'a pas encore été soumise, pour approbation, au Conseil municipal,

Considérant les remarques et critiques émises lors de la discussion en commission sur certaines orientations de cette Charte,

Considérant que l'aménagement de la rue Jacques Dalphin et des rues adjacentes (délibération 48/2008), basé sur les principes énoncés dans ladite Charte, devait servir de prototype afin de définir de manière plus précise les caractéristiques des aménagements à venir dans un plus large périmètre,

Vu que les travaux d'aménagement de la première phase des travaux de la rue Jacques Dalphin et Filature ont été complétés,

Considérant que les aménagements apportés ne satisfont pas aux critères de sécurité, notamment pour les enfants, et que les revêtements choisis, caractérisés par une minéralisation extrêmement forte et de couleur uniforme, ne permettent pas une véritable valorisation du centre historique,

Considérant la nécessité et l'urgence de revoir certaines orientations de la Charte, notamment:

- *L'option choisie quant au revêtement des rues et espaces*
- *Le parcage longitudinal bilatéral (prévu dans de nombreuses rues)*
- *L'option des plantations en pots, plutôt qu'en terre*
- *L'option des éclairages au sol (spots aveuglants pour les piétons)*

De plus, l'organisation de l'espace doit être revue afin de réellement limiter la vitesse des véhicules à 20km/h.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

1. *De soumettre rapidement à l'approbation du Conseil municipal la Charte de l'aménagement du Vieux Carouge.*

2. *Après approbation de la Charte, d'organiser les travaux planifiés et non encore effectués sur le périmètre de manière à ce que les aménagements proposés soient en cohérence avec la Charte approuvée.*
3. *De marquer au plus vite les tronçons terminés avec des panneaux signalétiques « zone 20km/h »*
4. *D'informer la population quant à l'usage des zones 20 km/h et de prévoir des cours de sensibilisation notamment pour les enfants*

Les Verts, A.G.T., le P.D.C."

Mme Molinari souhaite qu'elle soit portée à l'ordre du jour,

La prise en considération est acceptée par 19 oui, 10 non et 1 abstention

Mme Molinari pense que la question est importante concernant les points qui ont déjà été évoqués mais qui n'ont pas été discutés ni votés et elle demande le renvoi en commission de l'urbanisme pour débattre de ces différents aspects.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation :

Mme Molinari tient à faire une petite introduction avant le tour de pré-consultation pour expliquer tout d'abord qu'elle s'excuse sincèrement d'avoir envoyé cette motion tardivement car ce n'était pas dans l'optique de mettre les commissaires devant le fait accompli mais c'est dû à un problème de temps. Toutefois, elle souligne le fait que c'est déjà arrivé pour d'autres motions comme pour le golf urbain. Cela dit, elle pense que cette motion concerne des aménagements extrêmement importants qui vont marquer les caractéristiques de notre Commune pendant les prochaines 30 voire 40 années à venir. Ce sont des investissements conséquents et nous sommes face au coup d'essai avec le prototype de la rue Jacques-Dalphin qui avait été définie comme rue de référence. Il lui semblait important que pour des aménagements qui vont marquer autant le patrimoine du Vieux-Carouge d'avoir un vote formel sur cette Charte. Elle souhaite traiter en commission de l'urbanisme les aspects liés à la sécurité car il est prévu un marquage bilatéral des voitures qui laisse très peu de visibilité pour les enfants puisqu'il n'y a plus de trottoir. Elle n'a rien contre les espaces ouverts sans trottoirs mais cela nécessite un réaménagement pour que la sécurité soit garantie par une bonne visibilité. Il y a un certain nombre d'autres points qu'elle souhaiterait analyser lors de cette commission et qui sont listés dans la motion comme l'option qui était retenue pour le revêtement, qui est un enrobé bitumineux. Il pose un problème de couleur parce que c'est très gris et triste et il n'est pas trop tard pour réorienter la charte au vu des autres aménagements prévus dans ce périmètre. Il faut aussi réfléchir à l'optimisation de la perméabilité du sol car, même si ce n'est pas toujours facile sur les chaussées, il y a des questions de rétention d'eau qui peuvent être étudiées. Elle recommande que les points notés dans la motion et éventuellement d'autres puissent être traités et discutés en détail.

Mme Budry demande qu'on étudie le marquage des rues. Ce n'est pas seulement une question d'esthétisme mais de sécurité. Mme Fries-Walzer était intervenue, il y a déjà quelques mois pour que les passages pour piétons soient peints en jaune. On dit aux enfants de ne traverser que sur les bandes jaunes et elle remarque qu'à la rue de la Débridée, les voitures ne s'arrêtent pas au passage pour piétons qui est marqué en gris et très peu visible. C'est dangereux et il faut absolument étudier cette question.

Mme Stebler rappelle que nous avons parlé dans la Charte des spots aveuglants. Il a aussi été évoqué le problème des véhicules parkés des deux côtés de la route qui créent un danger pour les enfants car certaines voitures sont plus hautes qu'eux. Il faudrait supprimer des places pour pouvoir traverser en toute sécurité.

M. Richard remarque qu'au cours des commissions qui se sont succédées et en plénière, il a souvent entendu parler de textes officiels émanant de la Direction Générale des transports ou de la Direction Générale de la Mobilité par rapport au zone à 20 km/h. Est-il possible d'obtenir en commission le texte qui fait foi, dans sa teneur actuelle, par rapport aux directives qui régissent ces zones. On a souvent des reports mais nous n'avons jamais eu le texte original, dans son intégralité et il trouve qu'il est important de connaître précisément les recommandations de ces deux départements.

M. Montessuit rappelle que la motion demande que la Charte soit votée par le Conseil municipal. Il souhaite qu'elle soit distribuée bien avant les séances de commission afin d'avoir le temps de l'étudier en détail afin de pouvoir y apporter des réflexions approfondies.

M. Baertschi se souvient que l'architecte mandaté, à savoir M. Stéphane Barthassat avait été auditionné en commission. Il pense que cela vaudrait la peine de le convoquer à nouveau pour parler avec lui des critiques relatives à l'esthétisme puisque chacun y va de son idée. Il a aussi entendu des réflexions de riverains et il serait intéressant d'avoir son avis, aussi par déontologie à son égard.

M. Voignier fait une remarque suite à l'intervention pour les marquages au sol et il souhaite savoir si le marquage au sol pour les mal voyants a été pris en considération et si nous pouvons nous y attarder.

M. Monney constate qu'on parle beaucoup de marquages et il souhaite qu'on invite un spécialiste de la Direction Générale de la Mobilité puisque ce sont eux qui les approuvent.

M. Gevisier souhaite savoir si dans les zones à 20km h, c'est le piéton qui est prioritaire.

Le Président rappelle que nous sommes en tour de pré-consultation et il n'est pas possible de poser des questions pour en obtenir les réponses.

13. RESOLUTIONS

Le Président a reçu 2 résolutions :

1. Soutien à la famille SELIMI menacée de renvoi par décision fédérale

"Mme Stebler demande qu'elle soit portée à l'ordre du jour et elle nous la lit :

Vu la résolution de soutien à la famille SELIMI acceptée le 15 novembre 2007 par le Conseil municipal ;

Vu les nouvelles décisions négatives des autorités fédérales concluant au renvoi de la famille SELIMI au 5 juillet 2010 ;

Vu l'intégration parfaite de cette famille à Carouge et la très bonne scolarité des enfants à l'école des Pervenches ;

Vu la nouvelle pétition demandant la suspension de ce renvoi du 5 juillet 2010 ainsi qu'un permis de travail pour Musa SELIMI ;

Vu les démarches politiques de soutien à cette famille en cours, conférences de presse, pétitions ;

LE CONSEIL MUNICIPAL déclare :

- **Apporter son soutien à la famille SELIMI**

- **Soutenir la démarche faite auprès des autorités cantonales afin d'obtenir un permis de travail pour Musa SELIMI et ainsi régulariser sa famille**

A.G.T."

La prise en considération est acceptée par 28 oui et 2 non.

Mme Stebler demande la discussion immédiate.

Mme Stebler explique que cette famille a reçu une nouvelle expulsion pour le 5 juillet 2010 et elle propose cette résolution pour que le Conseil municipal participe à l'opposition de ce renvoi. Le dernier recours a été refusé et il en a été déposé un nouveau. Cette famille est totalement intégrée depuis 20 ans puisque Musa SELIMI travaille à la pizzeria DA PAOLO, il est bien vu, a un certificat de travail et paye ses impôts. Les enfants sont à l'école des Pervenches et en parfaite scolarité. Nous avons fait une conférence de presse aujourd'hui à midi auquel vous étiez convié et nous allons continuer à les soutenir. Elle demande le soutien du Conseil municipal et toutes les propositions seront les bienvenues pour éviter cette expulsion.

Mme Budry fait remarquer que c'était une belle conférence de presse qui a rassemblé une quarantaine de personnes pour entourer cette famille et deux Conseillers Nationaux étaient présents, à savoir, M.Barthassat du P.D.C et M. Rielle du parti Socialiste. Ils se sont engagés à intervenir auprès de Mme Widmer-Schlumpf.

La résolution est approuvée par 27 oui et 2 non et 1 abstention.

2. Plus de transparence pour sur les mandats attribués par le Conseil administratif à des tiers

M. Monney souhaite qu'elle soit portée à l'ordre du jour et le secrétaire la lit :

"Considérant :

- *Que les Conseillers municipaux demandent depuis plusieurs années, lors des discussions sur le budget, la convocation d'une commission consacrée au mode d'attribution des mandats à des tiers qui ne concernent pas les délibérations.*
- *Que les Conseillers municipaux n'ont aucune information sur la manière dont sont attribués les mandats. Sur le type de procédure, sur les critères d'adjudications, sur la problématique de la sous-traitance et du respect des conventions collectives en vigueur pour certains mandats donnés à des tiers.*
- *Que le Conseil administratif a tendance à vouloir externaliser de plus en plus certaines tâches dévolues précédemment au service public.*
- *Que les frais de nettoyage à des tiers ont doublé depuis deux ans avec un montant pour 2010 qui s'élève à plus d'un million de francs sans qu'aucune information ne soit fournie au Conseil municipal sur la façon dont sont attribués ces mandats.*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de :

- *Convoquer une commission plénière qui sera consacrée à une information sur les types de procédures utilisés par notre Commune pour adjudger des mandats à des tiers.*
- *Fournir au Conseillers municipaux lors de cette commission un tableau avec une liste exhaustive de tous les mandats supérieurs à CHF 20'000. — que la commune adjudge aux entreprises, aux architectes, aux ingénieurs, aux courtiers en assurance, etc.*

- De préciser sur le tableau, le nom des mandataires, des entreprises et des sociétés, le type de procédure utilisé, les critères choisis et les montants adjugés, sauf pour les mandats concernant les délibérations.
- De spécifier sur le tableau la nature du mandat, soit s'il s'agit de tâches ponctuelles, récurrentes ou permanentes et pour quelle durée sont attribués les mandats.

Parti socialiste, les Verts, A.G.T., P.D.C, U.D.C."

M. Gerster constate en relisant l'article 29 du règlement du Conseil municipal que la résolution est une déclaration du Conseil municipal sur un objet déterminé. Dans le cas présent, ce n'est pas une déclaration en soutien à un objet mais une demande de convoquer une commission. Il pense que ce n'est pas une résolution et que cela aurait dû être une motion.

M. Monney pense que nous n'allons pas jouer sur le fond ou la forme. Effectivement, nous demandons au Conseil administratif de convoquer une commission. On peut jouer sur l'appellation mais il ne voit pas ce que cela change.

M. Gerster rappelle au Président qu'il est tenu de faire appliquer le règlement.

Le Président ne pouvant se prononcer sur la forme juridique décide de la porter à l'ordre du jour et de faire voter la prise en considération ainsi que la résolution comme si la forme juridique convenait. Il demandera une étude par le service juridique de la Commune et si cela ne convient pas, cette résolution sera annulée et il faudra la reposer sous une autre forme.

La prise en considération est acceptée par 20 oui et 10 non.

M. Monney demande la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion immédiate.

M. Monney explique que tout est dit dans cette résolution. A plusieurs reprises lors des commissions des finances en 2008 et 2009, M. Nobs avait accepté l'idée de faire une commission où tout serait mis à plat avec une présentation exhaustive de tous les mandats donnés à des tiers. Cela n'a pas été fait et nous en venons à une résolution. C'est une promesse de Messieurs Nobs et Aebi et nous en demandons la concrétisation.

M. Nobs trouve que les insinuations de M. Monney sous entendent qu'on fait trainer les choses pour le plaisir. Il parle sous le contrôle de M. Di Stefano, chef du service financier et explique que c'est un travail colossal de ressortir tous les mandats confiés au delà de CHF 20'000.—. Aujourd'hui, nous n'avons pas eu matériellement le temps de le faire puisque nous venons de boucler les comptes et le budget est à préparer. Il n'y a pas de volonté à cacher quoi que ce soit mais il faut comprendre que c'est un travail considérable.

M. Barthassat souligne le fait que cette résolution concerne aussi le dicastère de Mme Von Haller pour la culture, les théâtres et les subventions. Nous souhaitons aussi savoir qui touche quoi et pourquoi.

M. Prod'hom ressent un grand malaise par rapport à cette résolution parce qu'il fait confiance au Conseil administratif pour respecter les règles AIMP en ce qui concerne, par exemple, les mandats d'architectures, etc. Il imagine qu'il y a une certaine transparence et un tournus pour des mandats simples concernant des petits objets. Il a l'impression qu'on veut montrer que des choses sont cachées et il trouve ceci désagréable.

M. Monney est conscient que c'est un travail important mais il peut se faire dans 4-5 mois. Le but de cette résolution n'est pas de s'immiscer dans les mandats du Conseil administratif mais d'avoir l'information qui a été promise par M. Nobs à 2 ou 3 reprises. Nous en demandons la concrétisation et que M. Nobs nous fasse une présentation. Il confirme qu'effectivement cela touche tous les dicastères.

M. Richard explique que dans le texte proposé, ce ne sont pas les décisions qui sont visées mais par exemple toutes ces tâches qui étaient autrefois exécutées par les services internes et qui ont été externalisées. Nous souhaiterions comprendre dans le détail pourquoi, de plus en plus, nous donnons des mandats à des entreprises externes, comment se font les choix. Est-ce que c'est nécessaire ? Comment cela se passe ? Quelles sont ces fameuses tâches et sont-elles récurrentes, régulières et atypiques ?

Il est conscient que c'est une grosse tâche mais le service financier doit avoir un tableau de bord avec les mandats attribués pour les gérer. Il n'est pas demandé de faire une recherche exhaustive sur les 10 dernières années et si l'on nous dit, par exemple, qu'au mois de septembre, après le compte rendu 2009, nous aurons la liste des tâches qui ont été externalisée durant l'année et qu'on en étudie les différents aspects, cela nous suffit. Il souligne le fait que cela fait 4 ans que c'est demandé et qu'à chaque fois, on nous répond que cela sera fait plus tard.

Mme Molinari pense que comme vient de le dire M. Richard, il y a vraiment une volonté de comprendre différents points par nature et les raisons de l'importante augmentation de l'externalisation des tâches puisque le budget concernant ce poste a plus que doublé ces trois dernières années. Cela fait en tout cas trois ans que nous le demandons et ce sont des réponses que nous devons pouvoir obtenir afin de juger au mieux les propositions budgétaires qui sont faites au niveau des comptes.

M. Morex souhaite rassurer son collègue de Parti M. Prod'hom qu'il n'est pas naïf mais il s'agit d'une basse manœuvre politique qui vise nos deux Conseillers administratifs de droite. Lors de la dernière législature, quand la majorité était à gauche, l'alternative n'a jamais demandé des comptes à ses Conseillères administratives.

M. Monney répond à M. Morex que c'est une promesse qui a été faite par Messieurs Nobs et Aebi lors des différentes commissions et nous demandons ce qui a été promis.

M. Gabella souhaite que chaque Conseiller municipal ait un bureau à la Mairie et participe à toutes les séances avec les chefs de service pour savoir exactement tout ce qu'il se passe. C'est une boutade car cette suspicion de petites combines, de copinages est détestable. Que la gauche dise clairement que c'est une attaque rangée contre le Conseil administratif.

M. Guldemann pense que le Conseil administratif doit toujours regarder sur le prix, la qualité et les délais.

M. Morex rejoint ce que vient de dire M. Gabella et ajoute que si on externalise c'est parce que certaines entreprises privées sont plus compétentes que nos collaborateurs. En faisant travailler les entreprises carougeoises on fait aussi rentrer de la taxe professionnelle et vous ne vous plaignez pas lorsqu'elle rapporte CHF 14'000'000.--.

M. Monney répond à M. Gabella que cette résolution a été signée par 5 partis et pas uniquement par la gauche.

M. Barthassat est désolé de ce qu'il entend. Nous souhaitons tout simplement savoir pour les gros œuvres qui fait quoi, pourquoi et comment. Il faut arrêter de croire que c'est toujours les petites guéguerres entre la gauche et la droite car nous sommes là pour faire avancer Carouge et rien d'autre. Ce n'est pas seulement Messieurs Nobs et Aebi qui sont concerné et qui, d'ailleurs font un excellent travail mais aussi pour vérifier ce qui se passe au niveau

culturel. Le P.D.C soutien cette résolution surtout pour ce domaine car nous avons l'impression que beaucoup d'argent y est dépensé.

La résolution est acceptée par 20 oui et 10 non

14. QUESTIONS

Question écrite :

Le Président a reçu une question écrite du groupe U.D.C. :

Le secrétaire la lit :

Motion du 17 septembre 2009 demandant l'installation de pigeonnier en Ville de Carouge

"Le groupe U.D.C. du Conseil municipal de la Ville de Carouge vous rappelle que sa motion déposée en date du 17 septembre portant sur l'installation de pigeonniers en ville de Carouge est restée à ce jour sans nouvelles.

Il vous remet en annexe une copie de ladite motion et serait très heureux d'avoir une réponse le plus rapidement possible.

Le groupe U.D.C. vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente."

Le Président passe exceptionnellement la parole à M. Le Maire, M. Aebi qui souhaite apporter une précision sur cette question écrite.

M. Aebi répond que le Conseil municipal va recevoir prochainement une proposition puisque ce dossier est à bout touchant. Il souligne le fait que l'installation de pigeonniers est assez compliquée parce qu'il y a beaucoup de règles à respecter.

Questions orales

M. Gerster : 2 roues à l'école des Promenades

Il explique qu'il avait déjà posé une question par rapport au préau de l'école des Promenades concernant l'accès se trouvant sur un des côtés du bâtiment. Dans le cas présent il s'agit d'une décision qui a été communiquée aux enfants et qui n'a visiblement pas été discutée en Conseil d'établissement. Celle-ci concerne l'interdiction aux petits vélos et trottinettes dans l'enceinte du préau en dehors des heures d'école. Plusieurs parents l'ont interpellé parce qu'ils sont surpris de cette décision étant donné que c'est un endroit clos, préservé, où les enfants peuvent jouer en sécurité. Il demande si c'est une particularité de l'école des Promenades ?

Est-ce que cela provient d'une décision générale pour toutes les écoles de Carouge ? Si c'est le cas, certains parents renseignés juridiquement disent que la Direction de l'école a des droits sur l'établissement pendant les heures de cours mais non en dehors de ces heures, les week-ends et les vacances scolaires. Durant ces périodes l'autorité revient au territoire communal.

M. Aebi répond que M. Nobs répondra la prochaine fois

M. Vout : vélos route de Veyrier

Il a remarqué dernièrement que passablement de gens se font voler les vélos. Cela fait 7 mois qu'il monte la route de Veyrier et il se demande ce que fait la police car il y a un vélo qui est

attaché au poteau situé près du passage pour piétons. Il a les pneus dégonflés et n'a pas de plaque. Pourquoi n'est-il pas enlevé ?
Des personnes cherchent leurs vélos qui ont été volés et il y en a qui restent abandonnés 7 mois au même endroit.

M. Aebi pense que quelqu'un a dû oublier son vélo. C'est compliqué lorsque les gens abandonnent les vélos sur le domaine public ou que des vélos volés sont cadenassés puisque nous partons du principe qu'ils appartiennent encore à quelqu'un. Il y a un ramassage de toutes les épaves 2 fois par années et il arrive qu'ensuite les gens viennent demander pour quelle raison leur vélo a été enlevé.

Il va voir pour le faire évacuer.

M. Vout : toilettes des Tours

Il explique qu'il va peut-être faire rire le Conseil municipal mais que lui-même n'a vraiment plus envie de rire. Il va lancer un appel aux personnes qui s'occupent du garage souterrain des Tours ainsi qu'aux responsables des toilettes situées en dessus. C'est dégoûtant, les portes des toilettes sont toujours fermées et les gens se permettent d'aller uriner et faire leurs besoins en bas, dans la descente du garage et cela fait une année que cela sent mauvais. Il demande à ce que le nécessaire soit fait rapidement pour que les toilettes rouvrent, sinon il va faire intervenir le service d'hygiène. On ose bientôt plus descendre dans ce garage et tout le monde se plaint des odeurs. De plus, les panneaux indicateurs sont mal placés et cela pose problème.

M. Aebi répond qu'il comprend l'inquiétude de M. Vout mais les toilettes sont normalement ouvertes. Il va contrôler et faire le nécessaire. Il rappelle qu'il y a aussi des toilettes au boulevard des Promenades.

U.D.C : ch. des Moraines

M. Gevisier a constaté que depuis le déneigement de cet hiver, la barrière qui se trouve en bas du chemin des moraines n'a toujours pas été replacée et les motos et scooters en profitent pour emprunter ce chemin. Il souhaite savoir si sa remise en place est prévue.

Il a aussi remarqué que des pierres sont tombées des murs qui bordent le chemin et il faudrait procéder à une remise en état.

M. Aebi va contrôler et répondra la prochaine fois.

Mme Donnet : nappe phréatique

Cet après-midi, elle a lu un article dans le G.H.I dont le titre est " eau potable polluée à Carouge". M. Bernhard Hammer spécialiste en assainissement à l'office Fédéral de l'Environnement explique que la nappe phréatique est touchée dans 80% des sites contaminés. Il est aussi dit dans l'article que l'analyse des sites pollués est une tâche délicate bien que les contaminations non avérées soient rares, elles ne sont pas à exclure.

M. Joannou a été interviewé.

Elle souhaite savoir si nous pouvons continuer à boire l'eau du robinet ou faut-il dorénavant acheter des bouteilles en plastique.

M. Nobs répond que nous pouvons continuer à boire l'eau du robinet à Carouge sans trop de problème. Cet article regroupe un mélange de deux éléments puisqu'on parle de sites contaminés et de sites pollués. Dans certains cas, nous savons que dans des sites contaminés qui sont proche de la nappe phréatique, les produits de contamination ont touché par endroit la nappe. Toutefois, l'eau de la nappe ne vient pas directement dans nos robinets puisqu'elle est traitée, filtrée et appropriée à la consommation. De ce fait, il n'y a pas de

risques majeurs. Il y a quelques sites pollués identifiés à Carouge et il en est un que l'on peut voir actuellement et qui concerne les Epinettes. Une grande tente couvre l'entièreté du chantier car c'est un site contaminé et les ouvriers travaillent en combinaisons à l'intérieur pour extraire les terres qui sont ensuite évacuées. Dans ce cas, la nappe est peut-être un peu touchée mais il ne faut pas être alarmiste et un contrôle sérieux est effectué.

Mme Donnet trouve bien qu'on en parle parce que le G.H.I sort aujourd'hui et l'article est un peu fourre tout, tout y est mélangé et il est intéressant pour les carougeois d'avoir un autre point de vue que celui qui est émis et qui peut sembler assez alarmiste.

M. Nobs est étonné que M. Joannou ait été interviewé et il va lire l'article.

M. Morex : rue du Collège

Tout le monde sait que le problème de la rue du Collège et du passage des bus suite à leur suppression sur la place de Sardaigne n'est pas résolu. Nous avons demandé à ce que des représentants des T.P.G. assistent à notre commission mais ils se sont excusés pour des raisons que nous jugerons valable ou non, peu importe.

Était-ce vraiment nécessaire de transformer la plateforme de l'arrêt provisoire de la rue du Collège qui était jusqu'à présent en bois et amovible par une installation en dur alors que c'est un problème non résolu quant à leur passage dans cette rue ?

M. Aebi répond que suite à une demande des T.P.G, le service Travaux, Voirie et Environnement a décidé de transformer ce refuge car il y a eu plusieurs accident, notamment lors de pluies, de personnes qui ont glissé et sont tombées du véhicule. Nous avons décidé, en accord avec les T.P.G. de faire ce refuge en attendant des solutions pour cette problématique de la rue du Collège. Lorsqu'il devra être supprimé, il sera ôté très facilement et rapidement, à moindre coût.

M. Morex : levée d'ordure

Il demande si c'est suite à la mise en place de Cyclotri (dont il se félicite) que dans le Vieux Carouge les grands conteneurs métalliques ont été remplacé par de plus petits afin que les employés puissent les vider plus facilement. Est-ce que cela implique que les commerçants doivent les changer car il semble qu'il y en a un qui n'est plus vidé à la rue du Collège.

M. Aebi va vérifier et répondra la prochaine fois

Mme Fries-Walzer : Carouge roule

Elle a appris par les journaux que le conteneur de "Carouge roule" change de place et va être déplacé à la fontaine des tours. Pourquoi ce changement ? Qui a décidé ? Où se trouvera-t-il exactement ?

M. Nobs répond que cette décision fait suite à la problématique des édicules et du règlement qui est en application. La Ville de Carouge, en collaboration avec "Carouge roule" n'a pas souhaité donner un mauvais exemple à ce règlement, raison pour laquelle, le conteneur se trouvant sur la place de l'Octroi a été déplacé au pied de la Fontaine, devant la Brasserie des Tours. Nous avons identifié ce lieu avec les utilisateurs de Genève Roule" et il répond stratégiquement à leurs préoccupations et demandes. Suite à cette décision, nous avons contacté les responsables qui organisent le Tour de plage et avons mis tout le monde en accord pour ce projet.

Le président rappelle que le samedi 17 avril 2010 il y a les portes ouvertes du Centre Travaux, Voirie et environnement. La partie officielle est à 11h30.

Le Président lève la séance à 20h55.

Le 6 mai 2010/CM/cf